

FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

POUR MIEUX NEGOCIER : SE SYNDIQUER

SOMMAIRE :

- ✚ Éditorial
- ✚ Conseil syndical du 18 octobre
- ✚ Lettre à Madame la DGRH
- ✚ Fiche Hors Classe
- ✚ Nos carrières
- ✚ Les premiers pas de l'IA IPR
- ✚ Défense de la protection sociale
- ✚ Fiche d'adhésion

Éditorial

Après avoir pris un peu de retard, la Refondation de l'école avance, les concertations se multiplient, les propositions progressent, des négociations s'ouvrent. Le ministre avait passé une vingtaine d'heures de débat, la nuit du 12 novembre, c'est un marathon de près de sept heures qui ont été consacrées aux organisations syndicales avec les membres de son cabinet.

Parmi la cinquantaine de modifications, suppressions ou ajouts des articles du Code de l'Éducation que comprendra le projet de loi, les deux leviers essentiels sont le socle commun de connaissances, compétences et de culture et la formation des enseignants et des personnels de l'éducation.

La loi d'orientation doit instituer une **Ecole bienveillante** envers les enfants, afin d'être plus juste et plus démocratique ; l'intérêt supérieur de l'élève, sa capacité à entrer dans les apprentissages, doivent être véritablement au centre de tout processus pédagogique et de toute réflexion sur l'organisation du système éducatif. La loi d'orientation doit porter une attention particulière aux liens entre l'École et les familles qui en sont les plus éloignées : aide à la fonction parentale, lien famille/école afin que les familles des quartiers populaires ne soient pas laissées pour compte dans la refondation.

Le SNIA IPR est prêt à jouer sa partition. Dans un souci de cohérence interne à l'UNSA, des rencontres sont programmées avec le syndicat des enseignants (SE) le mardi 27 novembre à leur siège Bd St Germain, avec le syndicat des I.E.N. (SIEN) le mercredi 12 décembre à leur siège rue Lalande, avec le syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN) à dater en janvier. Des comptes-rendus seront mis sur le site à l'issue de ces échanges entre organisations-amies et nos délégations.

Les dossiers relatifs à la profession ne sont pas absents de nos préoccupations, tels l'accès à la Hors-Classe, les conditions requises pour partir à la retraite, le droit à mutation et les règles afférentes...le Flash 70 reviendra sur des *questions* « nombreuses » posées par les collègues et les réponses obtenues au ministère.

Des entrevues cette semaine, audience au Cabinet accordé par monsieur le conseiller social lundi 19, réunion de travail à la DGRH le jeudi 22, permettent d'avancer dans l'intérêt des syndiqués. L'accès à la Hors Classe 2013 devait arithmétiquement être de 59 unités par application du nouveau ratio de 45%. **Nous négocions** sur une base numérique permettant de retrouver, par lissage, le ratio de 50%...soit, environ 80 nouveaux accès.

Une prochaine rencontre de l'ensemble de la profession avec Vincent Peillon à Paris début 2013 est à l'ordre du jour concomitamment à la loi présentée à la représentation parlementaire, probablement le 23 janvier.

Pour une **représentativité consolidée**, nous avons besoin que vous vous **syndiquiez au SNIA IPR** (cf. bulletin d'adhésion page 15 et possibilité d'adhérer en ligne sur le site : <http://snia-ipr.fr/>). Ainsi, nos interlocuteurs nous accordent le plus grand crédit, étonnés que plus de la moitié des IA-IPR en activité adhèrent, que nos collègues DAASEN et DASEN soient de plus en plus nombreux à nous accorder leur confiance, et que nos collègues retraités se connectent sur le site et réagissent à la lecture du bulletin lors de sa réception.

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle

Impression : **Centr'Imprim**

CCPAP : 0116S05659

5 numéros par an

Site web : <http://snia-ipr.fr/>

Roger Keime, Ivry le 21 novembre 2012

Le Bureau National du Snia-ipr

Président	Roger	KEIME	<u>roger.keime@ac-rennes.fr</u>
Vice-Présidente Lien UNSA	Laurence	COUSIN- PICHEAU	<u>laurence.picheau@ac-versailles.fr</u>
Vice-Président Communication /Gestion du site	Bernard	LEHALLE	<u>bernard.lehalle@orange.fr</u>
Trésorier CAPN	Alain	MARIE	<u>alain-marie@wanadoo.fr</u>
Secrétaire générale CAPN	Nadja	ISAAC	<u>nadjaalice@hotmail.fr</u>
Secrétaire adjoint	Michel	GRAMAIN	<u>michel.gramain@ac-nantes.fr</u>
Commission pédagogique Suivi des nouveaux adhérents	Bernard	LEROUX	<u>bernard.leroux@ac-nantes.fr</u>
Nouveaux adhérents Commission pédagogique	Maryse	ADAM-MAILLET	<u>maryse.adam-maillet@ac-besancon.fr</u>
Commission pédagogique	Martine	KAVOUDJIAN	<u>martine.kavoudjian@ac-montpellier.fr</u>
Représentante des retraités	Danielle	KUNEMANN	<u>d.kunemann@orange.fr</u>

Vos élus à la CAPN (élections du 20 octobre 2011)

<u>Titulaires :</u>	Roger KEIME	Laurence COUSIN PICHEAU	Nadja ISAAC	Alain MARIE
<u>Suppléants</u>	Patrick DEMOUGEOT	Corinne ROBINO	Benoit FRICOTEAUX	Florence RANDANNE

Les Délégués académiques du Snia-ipr en 2012/2013

AIX MARSEILLE	En attente
AMIENS	En attente
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	PATRICK DUPRAT
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT	FRANCOISE BARACHET
CORSE	DOMINIQUE ORSINI
CRETEIL	PASCAL FRANCOIS
DIJON	PIERRE ALAIN CHIFFRE
ESEN	BERNARD LEROUX
GRENOBLE	CHRISTIAN CHAMPENDAL
GUADELOUPE	JOCELYN ALAMKAM
GUYANE	CHRISTIAN MENDIVE
LILLE	En attente
LIMOGES	CLAUDE BRUNAUD
LYON	JEAN LUC MARTEAU
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEUX
MAYOTTE	GILLES PATRY
MONTPELLIER	DANIEL JOZ
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	MICHEL GRAMAIN
NICE	FERNAND MARCHITTO
NOUVELLE CALEDONIE	LAURENT CHARDON
ORLEANS TOURS	FRANÇOIS SAILLARD
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	ANNICK BAILLOU
POLYNESIE	En attente
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	PHILIPPE JANVIER
ROUEN	FRANCOIS VIROT
STRASBOURG	DOMINIQUE SASSI
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE COUSIN PICHEAU

SIEGE DU SYNDICAT SNIA IPR
UNSA Education

87 bis avenue Georges Gosnat
 94853 Ivry sur Seine Cedex

CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 18 OCTOBRE 2012**Intervention de Laurent ESCURE, secrétaire général de l'UNSA :**

Dans l'enseignement, on constate une logique d'émancipation et de démocratisation jusque dans les années 1990. Depuis, le système est en crise : surprenante stabilité des sorties sans qualification et du taux d'échec en premier cycle universitaire indépendamment des dispositifs engagés. Depuis deux ou trois ans l'école creuse les inégalités.

Notre système doit être refondé, l'UNSA a des espoirs raisonnables dans la refondation et s'estime satisfaite des déclarations de V. Peillon qui est ressenti comme très à l'écoute. Le ministre a confirmé que la logique du socle commun de connaissances de compétences *et de culture*, non seulement ne sera pas remise en cause, mais sera confortée. Les programmes seront revus en ce sens en 2014-15. L. ESCURE souligne la représentativité de l'UNSA. Même si le SNIA-IPR n'a pas les mêmes positions que d'autres syndicats, la fédération UNSA-Enseignement sert à rassembler, à bâtir du commun, à trouver des compromis.

Il explicite la formation des délégations. La priorité est donnée au fédéral, ce qui facilite les rencontres.

Tour à tour, Bernard LEHALLE, Pascal FRANCOIS, Pascale HERTU, Alain MARIE, Fernand MARCHITTO, et Laurence COUSIN PICHEAU interpellent Laurent qui s'engage à ce que le SNIA-IPR soit représenté dans les rencontres avec les instances dirigeantes. Un discours fédéral sur la gouvernance est nécessaire de la part de l'UNSA-Enseignement. Laurent ESCURE conclut en affirmant que les messages des délégués du SNIA-IPR « était reçu cinq sur cinq ».

Intervention de Roger KEIME :

Il fait l'historique depuis les dernières élections professionnelles : le bon pourcentage recueilli par le SNIA-IPR a permis de gagner un siège à la CAPN. Notre affiliation à une fédération nous a permis d'être représentés. Nous avons souvent rencontré l'équipe du nouveau ministère ; les contacts sont plutôt satisfaisants. Le SNIA-IPR a participé à quatre groupes de travail de la refondation. Le syndicat est en relation avec le SE au sujet de l'évaluation des enseignants ; avec A et I (CASU), il entretient de très bonnes relations. Avec le SNPDEN, les relations sont plus délicates entre des représentants des deux B.N. Une demande de rencontre est à formuler. Avec le SIEN, les rapports sont complexes : de la connivence sur certains points, des points de divergence aussi, notamment sur le corps unique.

Modalités de syndicalisation et gestion du site :

Alain MARIE et Bernard LEHALLE font un point sur la gestion du site et la possibilité d'adhésion directe en ligne. Il est rappelé que les adhérents doivent faire leur chèque à l'ordre du SNIA-IPR UNSA, c'est le DA qui rassemble les chèques et les envoie en nombre au trésorier.

Il est fait appel aux DA pour qu'ils communiquent les coordonnées des retraités récents, afin que le fichier soit tenu à jour régulièrement.

Quelques académies n'ont pas de DA. Il faut contacter les collègues afin de prendre le relais des DA partis en retraite ou appelés à d'autres fonctions.

Atelier 1 : Missions des IPR, carrière, gouvernance : Commission de travail : Missions des IPR, carrière, gouvernance

Animatrice Laurence Cousin Picheau (vice-présidente du BN)
Rapporteur Christian Champendal (DA Grenoble)

Les **missions** des IA IPR et la **gouvernance** académique ont été examinées en lien durant cet atelier, dans le cadre des textes de mai 2009 et du décret de janvier 2012. Les conditions de possibilité de revalorisation des carrières des IA IPR ont été également appréhendées

La situation intermédiaire du corps des IA-IPR leur confère de plus en plus un rôle d'interface multiple qui résulte de l'étiement général de leurs missions entre différents niveaux d'interactions : celui disciplinaire de l'évaluation individuelle, celui d'activités plus transversales (inspections croisées) et enfin de modes opératoires au niveau systémique (audits d'établissements, évaluation de systèmes ou dispositifs). L'accroissement quantitatif résultant du nombre des missions est un motif de préoccupation en soi, qui soulève de surcroît la question des conditions qualitatives de la réalisation de celles-ci.

Le flou de la définition des missions des IA-IPR constaté unanimement, ainsi qu'au travers des disparités inter-académiques existantes, plaide en faveur d'un encadrement de l'arrêté de janvier 2012 par une circulaire ministérielle.

Quatre axes émergent :

- L'action des IA-IPR doit être conduite dans le cadre d'un lien hiérarchique direct avec le recteur.
- Le décret sur la gouvernance gagnerait à être clarifié de manière à homogénéiser la position des IA/IPR vis-à-vis des DASEN quel que soit le contexte académique
- l'inscription de nos missions dans le cadre du PTA est indispensable ; l'établissement systématique d'une lettre de mission semble souhaitable.
- Les modes de fonctionnement collégiaux des IA IPR sont très divers d'une académie à l'autre. Ils sont non garantis dans la situation actuelle, parfois remis en cause dans certaines académies et mériteraient d'être explicités plus clairement.
- la capacité d'auto-saisine sur certaines de nos missions, en particulier disciplinaires, doit être préservée. La mise en application de la nouvelle gouvernance sur certains dossiers a pu entraîner l'instrumentalisation de l'inspection risquant à terme d'entraîner la perte de cette liberté de décision pédagogique. Notre positionnement à l'égard des DASEN dans le cadre du pilotage ou du co-pilotage des divers projets ou dossiers académiques doit être harmonisé ; le rôle de chacun clairement établi. Notre positionnement dans la chaîne hiérarchique doit également être clarifié vis-à-vis des Secrétaires généraux, certains d'entre eux souhaitant la « mise sous tutelle » d'un service de l'inspection dirigé par un chef de service.

Si les doyens des inspections pédagogiques régionales se sont vu garantir un accès plus ou moins systématique au comité de direction académique, il demeure que la représentation pédagogique reste minoritaire face à la représentation administrative, ce qui se vérifie dans le fonctionnement quotidien. L'existence de divers cercles décisionnaires concentriques, comités de direction restreints ou élargis, incite à la vigilance quant au positionnement et à la systématisme de l'inclusion des IA IPR dans ces instances de décision.

Il est urgent, lorsque les choix sont la plupart du temps guidés strictement par les moyens, de replacer la pédagogie au cœur décisionnel du système éducatif. Les IA-IPR sont par ailleurs attachés à la présence des inspections générales dans les académies. Le rôle et l'influence du COAC dans la formalisation et dans la mise en œuvre du PTA est notamment à préserver.

Un courrier va être envoyé au doyen de l'inspection générale afin que le SNIA IPR UNSA soit associé au plan de travail de l'inspection générale sur la question de l'évaluation et de la gouvernance des académies. Dans un tel paysage à géométrie variable, un rééquilibrage global s'impose à tous les niveaux de l'organigramme, qui va de pair avec la clarification des contenus des missions des IA - IPR.

Carrières : dans un contexte d'instabilité et de redéfinition des missions des IPR, les conditions de revalorisation des carrières sont envisagées.

S'agissant d'un corps réduit les coûts impliqués sont de toute façon relativement restreints.

- L'attractivité de la fonction reste faible, étant donné les conditions globales en termes de salaires, de perspectives d'avancement, par comparaison au corps des chefs d'établissement par exemple, voire même à celui des professeurs agrégés. En cas d'entrée précoce dans la fonction la perspective de carrière est limitée avec l'atteinte de l'échelon A3 (possible dès 50 ans) avec stagnation ensuite.
- L'accession à la hors-classe a été notablement facilitée ces dernières années avec un temps de passage moyen raccourci à 6 ans qui a abouti à un lissage général.
- Les récentes indemnités et primes accordées aux autres catégories de personnel d'encadrement légitiment la revendication des IA IPR (ex : indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats aux personnels de direction et prime de fonctions et de résultats aux emplois de secrétaire général (SG) d'académies, directeur de l'académie de Paris, directeur du SIEC, DASEN et DASEN-adj, la PFR étant en cours de redéfinition).

Diverses solutions sont explorées :

- Le rééchelonnement à la lettre/indice C3 de la fonction publique semble une exigence dont l'ambition doit être posée ;
- la création d'une classe exceptionnelle apparaît comme un autre scénario ;
- la possibilité d'insertion à l'échelon intermédiaire BB1/BB3, supérieur au B et inférieur au C ;
- La revendication du doublement de l'ICA (d'une moyenne de 1600 à 1800 euros) est envisageable, un état des lieux effectué l'an passé sur les modalités de répartition de cette indemnité a montré des disparités inter-académiques importantes et a souligné la nécessité de négocier globalement revalorisation des carrières et positionnement de notre fonction.

Atelier 2 : Commission de travail : Pédagogie et place de l'expertise pédagogique dans le système

Animateurs : Maryse Adam Maillet, Bernard Leroux.

Rapporteur : Michel Gramain

Le pédagogique est débrayable de la gestion, le pédagogique n'est pas débrayable du pilotage, même pas du seul pilotage par les performants moyens.

La pédagogie n'est pas la propriété des IA-IPR : elle doit être partagée pour constituer un levier de progrès dans le système éducatif. La didactique non plus d'ailleurs, partagée avec les universitaires : nous sommes plutôt tenants d'une « didactique appliquée » qui tire parti des travaux des chercheurs en amont.

En revanche, en tant qu'experts d'une discipline ou d'un champ tel que la vie scolaire, en tant qu'experts du système éducatif, les IA-IPR disposent seuls du positionnement nécessaire au diagnostic, puis à la mise en œuvre opératoire de l'amélioration pédagogique dans une stratégie de politique éducative articulant l'échelle nationale et l'échelle académique.

La machine gestionnaire du système éducatif se passe fort bien de l'expertise des IA-IPR, qui est pour elle source de frottements et d'empêchement de « gérer en rond » ; toute la machinerie des services peut se passer de nous, le fonctionnement au quotidien des établissements aussi.

On n'améliorera pas la qualité du service public d'éducation en faisant l'économie d'un travail de fond sur ce qui se passe dans les classes et les établissements, de l'observation à la formation, ce que seul peut produire un regard d'expert IA-IPR pilote de la boucle observation/formation, à condition que cette boucle soit elle-même en prise avec un pilotage académique.

Tous les élèves ont besoin que l'on élève le niveau de qualité de l'école.

Les leviers de changement qui ont retenu l'attention de la Fédération UNSA (refonte des cycles, création des ESPE, introduction des collectivités territoriales dans les pilotages des EPLE et de l'éducation artistique et culturelle) constituent, sans exception, des interfaces dans le système éducatif ou à sa frontière. Les interfaces sont ce qu'il y a de plus difficile à réussir dans un système, et nécessitent structurellement de l'expertise pédagogique. Aucune des interfaces relevées ne peut être mise en place au service de la qualité des enseignements et du service public d'éducation sans un co-pilotage effectif par les IA-IPR.

La place des IA-IPR dans le comité de direction académique :

Les IA-IPR revendiquent une participation qu'ils estiment incontournable au pilotage pédagogique d'une académie. Le système éducatif ne saurait être piloté uniquement par les structures et par des tableaux de bord, par principe, impersonnels et incapables d'avoir du sens par eux-mêmes. Le moteur, l'essence, du système éducatif est bien dans la relation qui se noue, au sein d'une classe, entre des jeunes et leurs enseignants autour d'activités qui mettent en œuvre des compétences et des connaissances. De la qualité de cette relation va naître le succès ou l'échec de toute politique éducative.

Au moment où les plus hautes instances de l'État souhaitent refonder l'École dans la République et la République par l'École, se priver du point de vue des experts de cette relation spécifique à l'enseignement pour piloter le système éducatif c'est comme construire une usine sans se préoccuper des différentes sources d'énergies nécessaires à son fonctionnement. Hélas, la composition du comité de direction académique, tel qu'il est prévu dans le décret du 5 janvier 2012 sur la nouvelle gouvernance et tel qu'il trouve sa traduction dans la plupart des académies montre bien la préoccupation essentielle de nos instances, l'entrée est d'abord gestionnaire et budgétaire, puisque ce comité est composé essentiellement d'administrateurs du système. La donnée budgétaire ne peut être ignorée, surtout quand elle est contrainte, mais elle peut être mise au service d'une véritable politique pédagogique au service des élèves et pas seulement une fin en soi. Peut-on bâtir une politique pédagogique sans les experts pédagogiques que sont les Inspecteurs ?

Le SNIA-IPR souligne les conclusions du rapport sur la refondation de l'école qui réaffirme l'importance du pilotage pédagogique des académies. Il revendique l'encadrement de l'arrêté de janvier 2012 par l'élaboration d'une circulaire qui repositionne clairement les IA-IPR dans ce pilotage.

Conclusion du conseil syndical :

Roger KEIME salue tous les participants au Conseil Syndical dont les avis et réflexions ont permis de riches échanges dont il sera tenu compte lors des audiences à venir d'ici la fin d'année civile avec Mme la DGRH, le Cabinet voire le Ministre.

Il remercie le SG de l'UNSA d'avoir accepté de passer la première heure avec les IA-IPR et d'avoir répondu franchement aux interrogations qui étaient les leurs.

Utilisez le site du SNIA-IPR :

<http://snia-ipr.fr/>

- Consultez l'information syndicale actualisée jour par jour ;
- Adhérez en ligne ;
- Saisissez votre fiche syndicale pour la hors-classe.

Lettre à Madame la DGRH

Roger Keime
Président du SNIA-IPR UNSA

à

Madame Catherine Gaudy
Directrice Générale des
Ressources Humaines

Permettez-moi de revenir vers vous pour que les échanges du mercredi 3 octobre puissent avoir une prolongation.

Vous nous indiquiez vouloir attendre les propos de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale consécutifs à la remise du rapport sur la « refondation de l'école » (pour le 5 octobre), pour esquisser un calendrier de rencontres. Ces prises de parole ayant eu lieu (8-10 octobre), les premières entrevues avec les fédérations faites (15 et 16), notre conseil syndical s'étant tenu le 18, il me semble opportun de renouer pour que la fin novembre et le début décembre 2012 en soient le départ.

Me référant à feuille de route sociale établie lors de la Conférence sociale de juillet dernier, je note qu'il « est nécessaire de renforcer et approfondir le dialogue social dans la fonction publique », et qu'il « est nécessaire d'engager une concertation sur l'évolution des carrières et des parcours professionnels ».

A l'occasion d'un contact téléphonique avec Monsieur le Conseiller spécial la semaine dernière, il me fut indiqué l'existence des premiers travaux par vos services.

Je vous sais soucieuse de développer des parcours professionnels attractifs et diversifiés, gages de la qualité de nos services publics, et me tiens à votre disposition et/ou à celle de votre adjointe, pour donner effectivité au dialogue social en arrêtant un calendrier de travail.

Respectueusement,

Le 30 octobre 2012

Roger Keime

**Syndicat national des inspecteurs d'Académie
 Inspecteurs pédagogiques régionaux**
Fiche de renseignements - Accès à la Hors Classe 2013 des IA-IPR
CAPN du 19 décembre 2012

Seuls les candidats recrutés en 2005/2006/2007 et années antérieures sont éligibles

① - Identification

NOM :

PRENOM :

IA IPR Spécialité :

ACADEMIE :

Téléphone portable : (Indispensable pour vous joindre après la CAPN)

Echelon actuel :

Pour ceux qui sont en A3 préciser la date exacte d'accès :

Année d'entrée dans le corps : DATE (titularisation) :

Mode d'accès : (concours, liste aptitude, détachement, intégration) :

② - Carrière
2.1 Postes occupés en tant qu'IA IPR (académies et dates)
2.2 Postes occupés avant l'entrée dans le corps des IA IPR
2.3 Titres universitaires, diplômes, concours divers
2.4 Éléments personnels pouvant faciliter votre promotion

NB : vous pouvez joindre à cette fiche des documents annexés.

Le SNIA-IPR fort de ses 4 élus sur 5 à la CAPN défend les intérêts de tous les collègues dans un souci de défense collective du corps et des avantages acquis pour tous, mais aussi individuellement dans le respect des règles en vigueur.

ADRESSER CETTE FICHE à Alain MARIE alain-marie@wanadoo.fr, membre de la CAPN avec copie à votre Délégué Académique du SNIA-IPR

Nos carrières

Avancement d'échelon

Du 1° au 6° échelon la durée passée avant promotion à l'échelon suivant est fixée à 2 ans et 3 mois pour tous.

L'évolution a été de porter la quotité concernée de 50% à 100% avec un rythme unique. En deux étapes le SNIA-IPR a obtenu la réduction de durée de trois années à l'initial, à 2 ans et 6 mois dans un premier temps, à 2 ans et 3 mois dans un deuxième temps.

A l'échelle-lettre A, le rythme de passage est automatique et annuel, soit A1, puis un an après A2, puis A3.

Les indices afférents sont les suivants :

Échelon 1°	582		Échelle Lettre A1	881
2°	631		A2	916
3°	680		A3	963
4°	734			
5°	783			
6°	821			

La Hors Classe

Les conditions d'accès ont évolué et sont fixées par une note de service annuelle suite au protocole signé par le seul SNIA-IPR avec le ministre Xavier DARCOS en novembre 2008.

Peut être promu à la Hors Classe, qui a atteint le 6° échelon (indice 821), ayant six années d'ancienneté dans le corps (date du concours, inscription à la L.A, année de détachement avant intégration).

La Hors Classe comporte deux échelons, le passage se fait sans conservation d'ancienneté de la classe normale pour l'inspecteur au 6° échelon, avec conservation pour l'inspecteur au 7° échelon ; la conséquence est qu'un inspecteur au 7° échelon, indice 963 (A3), passe directement à l'indice 1004 (B2).

Échelon	Chevron	indice	Échelon	Chevron	indice
1	A1	881	2	A3 / B1	963
	A2	916		B2	1004
				B3	1058

La durée de présence dans un chevron est d'une année pour tout inspecteur.

Pour la retraite :

L'intérêt pour un collègue d'accéder à la Hors Classe en étant au 7° échelon de la classe normale depuis 3 ans au moins permet d'être placé immédiatement au B2 et de pouvoir, dans l'état actuel de la législation, partir en retraite 18 mois plus tard avec l'indice sommital (1058) : un an pour obtenir le B3 et six mois nécessaires pour valider cet indice dans le calcul de la pension de retraite.

Nos revendications :

L'actuel différentiel entre l'indice sommital d'un professeur agrégé Hors Classe (963) et l'indice sommital d'un IA-IPR n'est que de 95 points. Notre demande, légitime, est de l'accroître par l'obtention de l'échelle Lettre C à l'indice sommital 1164, soit un différentiel porté à 201 points.

Pour mémoire, il existe une échelle intermédiaire, celle de conservateur de musée et de conseiller référendaire à la Cour des comptes, le BBis correspondant à un indice majoré sommital de 1115. La création d'une classe exceptionnelle ou d'un 3° échelon de la Hors Classe sont les pistes à explorer dans les négociations futures avec le ministère.

Roger Keime

Inspecteur : les premiers pas

Quelle grande solitude que le premier jour de la rentrée.

Vous découvrez un foisonnement de pratiques qu'il va falloir intégrer rapidement, une myriade de textes qu'il va falloir connaître, des services rectoraux très spécialisés qu'il va falloir appréhender, un agenda qu'il va falloir gérer.

Ce premier jour le téléphone sonne et sonne encore. Et les courriels tombent.

Des proviseurs, qui ne savent absolument pas que vous êtes stagiaire, s'inquiètent du fait qu'il leur manque un enseignant (voire deux ...), se demandent quand vous viendrez rencontrer les équipes qui ont besoin de votre expertise dans ces temps de réformes. Dans le même espace-temps vous allez procéder à des recrutements de contractuels, rencontrer vos collègues de la discipline avec une répartition des dossiers disciplinaires (allégés ... mais qui semblent biens lourds), rencontrer vos collègues IA IPR de toutes les disciplines avec encore une autre répartition des dossiers académiques (allégés ... mais qui semblent encore plus lourds, car plus loin de votre discipline). Vos missions sont donc en place, l'agenda semble plein, les choses pourraient tourner ainsi, et l'hypothèse que vous n'envisagiez même pas arrive : il va encore se remplir. Il devait certainement rester de la place dans les marges pour que vous acceptiez cette nouvelle mission que l'on vous présente comme une remarquable opportunité, une chance inouïe de découvrir une nouvelle facette du métier. Et là vous vous dites, mais combien de facettes a ce métier ?

Au vu de tous ces constats, pour beaucoup cette reconversion aurait dû sembler mission impossible. Pour autant, beaucoup d'entre nous l'avaient déjà appréhendée.

Quelques modestes conseils pour aider à la mue.

La prise en main et la réussite dans le métier dépend évidemment de la qualité de la formation des IA IPR. Etre IPR est un métier qui s'apprend. Contribuer au pilotage du système éducatif, inspecter, conseiller, manager sont des fonctions qui s'apprennent. La formation à l'ESEN, qu'il est de bon ton de railler et les formations académiques, de qualité variable, sont manifestement des moments clés d'une part de la formation, mais également des moments forts de rencontre dans la constitution d'échange et la création d'un esprit de promo.

Cette même prise en main, et cette réussite sont indissociables d'un travail d'équipe. Les équipes d'IA-IPR font preuves d'un soutien sans faille, vous conseillent, vous transmettent un savoir. Il est impératif d'oser poser des questions, des dizaines de questions. C'est l'année où l'on ose, l'année où l'on apprend et où vos collègues savent que vous apprenez. Il est impératif de connaître le référent pour chaque dossier, la personne idoine, savoir à quelle porte frapper pour avoir une réponse.

Pendant ces temps de formation, la difficulté est de gérer en parallèle les besoins du terrain, avec toujours ce fameux proviseur qui vous téléphone constamment, les dossiers à suivre et qui ne se soucient pas que vous soyez en formation.

Au fil de l'année l'état d'esprit évolue : après des passages par le doute inhérent à toute nouvelle fonction, la pratique du métier se met en place, les enjeux se dessinent, une vision globale de l'année scolaire s'esquisse. De même que l'académie n'est plus cette chose impalpable que l'on découvre le soir tard sur une carte avant de se coucher (tard) et le matin sur Mappy pour se rendre en établissement. Les dossiers se finalisent, aboutissent et tout prend ainsi sa cohérence dans un vaste mouvement.

Enfin, il est fondamental de prendre des temps de réflexion sur sa pratique, ne pas être constamment dans l'action. Lire, se poser, faire du sport, sortir, voir ses amis, sa famille, tous ces éléments sont largement compatibles avec le métier d'IA-IPR. Ce sont d'ailleurs tous ces petits liens sociaux qui sont le ciment de la réussite pour tout métier de cadre.

C'est un métier qui en vaut la peine par la richesse de ses rencontres, par la diversité intellectuelle et culturelle des interlocuteurs avec qui l'on travaille, par le fourmillement des thématiques abordées, par la mobilité quotidienne qui confère une véritable liberté, par la maîtrise relative de son agenda, par la prise de conscience de la beauté de notre école qu'il faut préserver, que nous allons préserver et ses acteurs que nous allons accompagner et valoriser...

Un IA-IPR stagiaire francilien

Le SNIA IPR engagé avec l'UNSA dans la défense de la protection sociale

La protection sociale est un droit imprescriptible inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et que réaffirme régulièrement l'OIT comme par exemple dans sa recommandation deux cent deux de 2012 où elle pose les principes du droit à la sécurité sociale (qui est une condition tout autant économique que sociale qui doit permettre la lutte contre la pauvreté et garantir une croissance durable à long terme). Il est demandé aux Etats de **maintenir les socles de protection sociale**.

Notre système de protection sociale, sans doute un des modèles les plus performants, est fragilisé par une crise dont les Etats cherchent la résolution par la diminution du coût du travail. Si la solidarité doit rester une règle démocratique à laquelle nous sommes attachés, il ne saurait être question de brader nos acquis en dehors de tout dialogue social.

En mars 2011, l'UNSA Education a proposé une résolution portant sur « l'éducation à la protection sociale » afin qu'elle soit votée par l'IE (internationale de l'éducation) ; Cette résolution a été votée à l'unanimité par toutes les organisations syndicales. Depuis, le RES (réseau éducation et solidarité), créé par l'IE et la MGEN), s'efforce de faire vivre cette résolution.

La confédération européenne de syndicats (à laquelle l'UNSA est affiliée par la branche éducation : CESEE) organisait les 4, 5 et 6 octobre derniers une formation sur cette thématique de la protection sociale. L'UNSA participe à cette formation mise en place par l'ETUI (European Trade Union Institute) pour pouvoir former un groupe de militants experts afin de participer au **dialogue social européen** et pour pouvoir mettre en œuvre des actions en Europe et à l'international.

C'est à ce titre que le SNIA IPR a participé à cette formation, représenté par Patrick Duprat, pour défendre nos valeurs et partager notre expérience avec des partenaires européens (Suède, Roumanie, Portugal, Pologne et Hongrie pour cette session). Ceci constitue une reconnaissance de notre expertise et indique clairement notre **place au sein de l'UNSA**.

Il est clair que les experts que nous sommes en matière d'éducation ont toute leur place dans une démarche visant à introduire la protection sociale dans l'enseignement (ce qui est déjà fait dans certains pays comme la Colombie par exemple)

S'il apparaît évident qu'il faille **inscrire cette thématique dans les programmes** et notamment dans ceux d'instruction civique, d'histoire Géo, d'ECJS, de SES, c'est aussi dans une mise en perspective historique, sociale et philosophique qu'il faut travailler d'une manière transversale en nommant explicitement **les valeurs démocratiques et républicaines** qui sous-tendent l'existence de la protection sociale. Il s'agit donc ainsi de développer les valeurs de protection sociale qui fondent le civisme et la citoyenneté.

Le maintien de nos systèmes démocratiques ne pourra pas faire l'économie de cette **dimension éducative**. Il faut être vigilant. Si le péril n'est pas imminent, l'état des différents systèmes qui ont été montrés au moment de la formation a clairement indiqué que les **menaces étaient réelles** et que l'appel à la contribution personnelle était en croissante expansion dans une logique libérale de l'assurance volontaire.

L'UNSA et par voie de conséquence le SNIA IPR seront présents activement sur le terrain de cette **défense de notre protection sociale** et sur la nécessaire mise en œuvre d'actions solidaires.

Patrick DUPRAT, DA Bordeaux


BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2012-2013)

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. - 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADEMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2): montant fixé par le **bureau du 07/03/2012**,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Signature :

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Et si nous choisissions la stabilité du long terme
plutôt que la fragilité du court terme ?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roques - 77186 NOBLET -
Siret n° 794 276 770 00042. RCS Meaux. Immatriculation CRVMS n° 07 027 130. BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 481 481 042.
www.casden.fr - Illustration : M. Ollier

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires,
leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage,
au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures
conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au **0826 824 400**
(0,15 € TTC/mn en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible
en Délégations Départementales et
également dans le Réseau Banque Populaire.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture